

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 juin 2013

2013 DASES 371 G Subvention à l'association Fédération des Agences Internationales pour le Développement (12e) pour son activité d'insertion effectuée dans le cadre de la distribution alimentaire.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de formation de Conseil Général, lui propose d'attribuer une subvention de 5.000 euros à l'association « Fédération des Agences Internationales pour le Développement », dont le siège social est situé 29 rue Traversière Paris 12^{ème} pour son activité d'insertion effectuée dans le cadre de la distribution alimentaire ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à l'association « Fédération des Agences Internationales pour le Développement », 20045, 2013_04774, située 29 rue Traversière à Paris 12^{ème} au titre de l'exercice 2013 pour son activité d'insertion réalisée dans le cadre de la distribution alimentaire.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, rubrique 584, nature 6574, ligne DF34015 du budget de fonctionnement 2013 et suivants du Département de Paris sous réserve de la décision de financement.